

ce moment, se trouvaient hors des maisons. Un témoin oculaire a rapporté des détails effrayants : la terre s'entr'ouvrait de toutes parts, des bruits souterrains se faisaient entendre avec une violence telle qu'ils dominaient les cris et les gémissements ; les explosions du volcan lançaient par les airs des torrents d'eau, tandis que la flamme allumée au milieu des ruines consumait les morts, les mourants et les blessés.

Dans la nuit, les secousses du tremblement de terre ont continué, et, vers le matin, on peut à peine imaginer la scène de désolation que l'on a eu à contempler.

Il restait à peine pierre sur pierre, et dans les environs les chemins étaient complètement obstrués par des fragments immenses de rochers précipités du haut des montagnes.

On a rapporté aussi la nouvelle que les villes de San-Luis et de San-Juan, situées, l'une et l'autre, dans un rayon d'environ 100 milles de Mendoza, avaient été également détruites. Nous voudrions croire que ces terribles nouvelles ne seront pas confirmées.

Mendoza se trouve sur le versant oriental des Andes du Chili, et la distance en ligne droite de Mendoza à Santiago, Capitale du Chili, n'est que de 30 lieues que l'on met plus d'un jour à parcourir à cause de la hauteur des montagnes et de la difficulté des chemins.

De tous les environs, des secours ont été envoyés, et l'autorité a eu à prendre les mesures les plus énergiques pour arrêter des bandes de voleurs qui s'étaient précipités sur les tristes ruines de la ville, pour piller les pauvres victimes échappées à la mort, mais restées sans défense.

LES DESTINÉES DU PEUPLE CANADIEN.

" Les meilleurs fondements des races nouvelles sont les services rendus à la cause de la justice et de Dieu."

VICOMTE DE MELUN
Souvenirs Historiques.

(SUITE.)

II

Après avoir cherché les indices de nos destinées futures dans la noblesse de notre origine, il convient d'interroger le motif qui a donné lieu à l'établissement du Canada-Français.

Le motif qui préside à la fondation d'une œuvre quelconque influe grandement sur les destinées de cette œuvre ; l'on peut dire même qu'il les modifie complètement. Or, le motif agit sur une œuvre de deux manières différentes. Premièrement, en lui imprimant immédiatement un mouvement vers le but qu'on se propose et en déterminant sa manière d'être ; de plus, en dirigeant toutes nos facultés vers ce but, en y concentrant tous nos efforts et en déterminant les moyens d'action que l'on doit employer dans son accomplissement. Il est à remarquer que le motif agit sur l'œuvre avec d'autant plus de puissance qu'il sera plus noble et plus élevé. Ainsi, la soif de l'or n'a jamais pu engager les colons anglais, lors de l'établissement des Etats-Unis, à s'éloigner de plus de quelques pas de leurs

magasins et de leurs canons, tandis que l'amour de la gloire et l'esprit d'apostolat, motifs sublimes, ont poussé nos pères à porter le flambeau de la civilisation sur tous les points du nouveau continent.

Deuxièmement, le motif agit sur les destinées d'une œuvre, en déterminant la sanction ou la réprobation que Dieu donne de cette œuvre. Car Dieu juge de toutes les actions des hommes par les motifs qui leur ont donné naissance ; et, suivant que ces motifs sont conformes ou non à ses lois et à ses décrets, il les rejette ou il les bénit. Si je n'avais l'honneur de m'adresser à une aussi auguste assemblée, j'aurais à craindre que l'énoncé de ce principe ne parût de mauvais goût à quelques esprits légers et superficiels, qui tiennent, avant tout, à ce qu'il ne soit parlé de Dieu et de sa Providence que dans les *sacristies*. Quoiqu'il en soit, on a beau s'éloigner de ces vérités, à moins d'être athée, déiste ou panthéiste, la force de la logique nous y ramène irrésistiblement.

De tout temps, et surtout de nos jours, certains hommes ont cru que l'œil de la Providence s'était détourné de dessus leurs actes, et qu'un fait accompli en dépit de toute justice, une bataille gagnée sur une sainte cause, une prospérité presque sans bornes au point de vue humain, le vol et la rapine accomplis par la force physique et sanctionnés par une puissance aveuglée, valaient mieux et reposaient sur un fondement plus solide que le droit, la justice et les actes accomplis sous la sanction de Dieu. Funeste erreur ! triste folie que l'on ne saurait trop déplorer ! L'histoire du monde nous dit assez ce que valent ces grands travaux, ces fameuses conquêtes ! Un souffle les renverse le lendemain de leur conception ! Tel empire réputé tout-puissant, qui règle le monde entier, croit avoir consolidé des ouvrages immortels, et assis sa grandeur sur des bases de diamant ; mais quelques heures n'ont pas encore sonné que déjà tout l'édifice de cette puissance s'est écroulé et gît dans la poussière. Tel héros paraît assis au sommet de la gloire, ayant l'univers à ses pieds ; et le lendemain il prend la route de l'exil, après avoir vu son trône réduit en poudre. Qui a causé ces grands bouleversements ? Quel accident a amené soudain ce revers de fortune ? Ce sera quelque fois une défection, une minute de retard, un changement de température, un ordre incompris, le plus souvent un revirement subit qu'on ne saurait expliquer. Toujours, ce qu'il importe de remarquer, c'est que les plus grandes entreprises, aidées de toutes les ressources de la richesse et de la puissance échouent, tandis que les plus humbles en apparence et dont les moyens sont si modiques qu'ils provoquent le sourire de la pitié, finissent par étonner le monde et atteignent le plus haut degré de splendeur et de prospérité.

Ces faits qu'il est permis tout les jours de constater, nous disent avec un langage assez énergique qu'en toute entreprise, il faut nécessairement compter avec la Providence ; que souvent, Dieu rend vains et inutiles les efforts qui ne procèdent pas d'un motif légitime, tandis qu'il fait fructifier les intentions conformes à ses desseins et à sa justice. J'ai dit souvent, car Dieu permet quelquefois que, malgré les motifs pervers de ses promoteurs, une entreprise arrive à bonne fin, et donne des résultats avantageux pour le bien, mais ses faits isolés ne peuvent qu'être exceptionnels. Il répugnerait à la raison, et il serait contraire aux principes éternels de la justice que les œuvres entreprises dans un noble but, ne parvinssent qu'à produire des fruits empoisonnés, ou ne puissent atteindre le succès que leur assignait leur auteur ; tandis que l'œuvre entreprise sous les auspices du génie du mal ; l'œuvre destinée par ses moteurs à n'atteindre qu'un but étroit ; l'œuvre accomplie en vue de flatter les passions de l'homme, à servir les desseins de son orgueil et de son ambition, parvint en quelque sorte à l'immortalité et produisit les fruits suaves du bien et de la vertu. On peut donc dire avec raison que le motif agit